

Decision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

La décision UL/DAJ n°122-2024 concernant les tarifs des diplômes nationaux, des DU et DIU du collégium DEG pour l'année 2024/2025 est complétée conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 16 septembre 2024



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

23 SEP. 2024

TARIFICATION DES DIPLOMES NATIONAUX DU COLLEGIUM DROIT, ECONOMIE, GESTION (DEG) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Publics relevant de la Formation Professionnelle Continue au regard de la Politique tarifaire de la FTLV (CA du 12/03/2024)

Les stagiaires en formation professionnelle continue doivent s'acquitter :

- 1-Des droits d'inscription dont le montant est fixé par arrêté ministériel chaque année, sauf la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)
- 2-Des frais de formation dont le montant est fixé annuellement par l'Université de Lorraine (ci-dessous)

Si certains diplômes nationaux sont tarifiés également pour les publics ne relevant pas de la Formation Professionnelle Continue, les tarifs déduits apparaîtront ci-dessous, ces situations particulières étant à détailler dans la colonne "Observations" et devant respecter le cadre de la politique tarifaire.

Si le tarif 3 n'est pas proposé, le tarif 2 s'applique.

FRAIS DE FORMATION (en sus des droits d'inscription)									
Collegium	Composante	Diplôme	Mention	Parcours type	N°	TARIF 1 Tarif complet pour public bénéficiant du financement d'un tiers 2024-2025	TARIF 2 Tarif intermédiaire pour public sans financement et bénéficiant de prestations FC 2024-2025	TARIF3 Tarif réduit pour public en difficulté financière avérée 2024-2025	Total des prestations de formation 2024-2025
DEG	RT	Licence Professionnelle	Accès juridique	Initiateur et social	RNCP30040	633	1900	190	422

*prestations FC : se reporter à la liste des prestations définies par Collegium

Dispositif travaillera applicable aux inscriptions pour l'année universitaire 2024/2025.
Les organismes de formation doivent verser au plus tard le 15 septembre 2024 le montant des droits d'inscription en 2024/2025 (dépense obligatoire) à l'Université de Lorraine (CA du 12/03/2024) pour l'année 2024/2025, dont le montant est fixé par le tarif 2 arrêté en 2023/2024 (hors cas d'application du tarif 3 en cas de difficulté financière avérée).

TARIFS 2023-2024 POUR INFORMATION				
TARIF 1 2023-2024	TARIF 2 2023-2024	TARIF3 2023-2024	Total des prestations de formation 2023-2024	Observations 2023-2024
3 900,00 €	1 500,00 €	580,00 €	422	9,24 €

Tous publics

- Les apprenants doivent s'acquitter :
- 1-Des droits d'inscription en fonction du niveau de la formation, sauf la CVEC pour les publics relevant de la formation professionnelle continue ou de la reprise d'études non conventionnée
 - 2-Des frais de formation dont le montant est fixé annuellement par l'Université de Lorraine (ci-dessous)
- Si le tarif 2 n'est pas proposé, le tarif complet (tarif 1) s'applique. De la même manière, si le tarif 3 n'est pas proposé, le tarif 2 s'applique ou à défaut d'un tarif 2, le tarif complet (tarif 1) s'applique.

FRAIS DE FORMATION (en sus des droits d'inscription)								
Collégium	Composante	Diplôme (intitulé précis)	TARIF 1 Tarif complet 2024-2025	TARIF 2 Tarif pour public sans financement 2024-2025	TARIF3 Tarif pour public spécifique* 2024-2025	Total des heures de formation 2024-2025	Coût horaire (par défaut : tarif / nombre d'heures total) 2024-2025	Observations 2024-2025
DEG	IRT	DU Pratique le droit social : Conseiller et défendre	2 500,00 €	2 500,00 €	300,00 €	200	12,50 €	Le tarif 3 est destiné aux étudiants et demandeurs d'emploi sans financement de France Travail

*public spécifique : à préciser dans la colonne "Observations" (exemple : étudiants déjà inscrits dans un autre diplôme de l'UL)